



Agent-e de transports publics CFC

L'agent de transports publics assume des fonctions diverses dans la gestion des transports publics. Il exécute des tâches de planification à l'aide d'outils informatiques et garantit le bon fonctionnement de l'exploitation dans les gares et aux arrêts. Il travaille parfois au contact direct de la clientèle.

Tâches principales

- Planifier l'affectation du personnel et des véhicules à moyen et court termes
- Gérer les événements planifiés (manifestations) et les situations imprévues (perturbations)
- Garantir l'exploitation, la sécurité ainsi que la qualité des véhicules
- Accompagner et prendre en charge la clientèle, avant ou pendant le parcours, lors d'un événement ou en cas de changement dans le cadre de l'exploitation

Formation

Durée de la formation : 3 ans

L'apprenti effectue sa formation pratique en entreprise à raison de quatre jours par semaine et se rend une fois par semaine à Nyon pour assister aux cours professionnels dans une classe intercantonale romande.

Avant de débiter sa formation, l'apprenti-e doit choisir son point fort entre « accompagnement des trains » ou « planification ». Pour l'heure, seule la formation avec point fort « planification » est dispensée aux Transports publics fribourgeois.

Environnement

L'agent de transports publics exerce sa profession en gare, aux arrêts, à bord des véhicules ou dans un bureau. Son horaire est irrégulier et inclue les week-ends et les jours fériés.